

2^{ème} Rallye VHC du Crémant d'Alsace

Samedi 16 mars 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 4 février 2013

Ouverture des engagements : Lundi 4 février 2013

Clôture des engagements : Lundi 4 mars 2013

Parution du road-book : Samedi 9 mars : Station Total RD83 à Rouffach

Samedi 16 mars : Au caveau de la Cave Vinicole de Pfaffenheim

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 9 mars de 9h à 19h

Samedi 16 mars de 7h à 11h

Vérifications Administratives : Samedi 16 mars 2013 de 7h à 11h à la Cave Vinicole de Pfaffenheim

Vérifications Techniques : Samedi 16 mars 2013 de 7h30 à 12h chez Behr Services – ZI Est - Rouffach

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 16 mars 2013 à 8h

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 16 mars 2013 à 11h Cave Vinicole de Pfaffenheim

Publication des équipages admis au départ : Samedi 16 mars 2013 à 12h30 Cave Vinicole de Pfaffenheim

Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le samedi 16 mars 2013

Départ de : Rouffach le samedi 16 mars 2013 à 13h30 – Transports Bass – ZI Est – Rouffach

Les véhicules VHC rouleront devant les modernes

Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement – Cave Vinicole de Pfaffenheim

Arrivée à : Pfaffenheim le samedi 16 mars 2013 Cave Vinicole à partir de 20h09

Vérification finale : Au Garage Sauter à Rouffach

Publication des résultats du rallye : Samedi 16 mars 2013, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : sur le Podium d'arrivée à la cave Vinicole de Pfaffenheim

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Plaine de l'III organise le

2^{ème} Rallye VHC du Crémant d'Alsace

en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R22 en date du 15/01/2013

Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER.....
Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre.....
Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'III – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Téléphone : 03.89.76.28.25.....
Fax : 03.89.76.28.25.....
Permanence du Rallye : Cave Vinicole de Pfaffenheim
date, horaire : Samedi 16 mars 2013 de 7h à 23h30.....

Organisateur technique

Nom : ECURIE LEFEBVRE

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

1.1P. OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Alain CANU	licence n°	2939
	- Membre	M. Serge MISTRI	licence n°	5945
	- Membre	M. Bernard COUSIN	licence n°	6379
Directeur de Course :		M. Daniel BLANQUIN	licence n°	1941
Directeurs de Course Adjoints :		M. Hugues HUBER	licence n°	1563
		M. Jan Hug HAZARD	licence n°	1505
Directeurs de Course délégués aux ES		M. Frank MADER	licence n°	187564
		M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760
Médecins chef:		Dr Jean Paul DIDELOT	licence n°	6378

Commissaire Technique Responsable :	M. Bernard FOURNIERE	licence n°	12823
Commissaires Techniques	M. Denis DERCHE	licence n°	33547
	M. Jean Pierre WROBEL	licence n°	169599
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mlle Elisabeth LOUIS	licence n°	10866
	Mme Fabienne SCHOLLER	licence n°	43874
Responsable des Commissaires de Route :	M. Alain DERCHE	licence n°	46422
	M. Louis SEIGNEUR	licence n°	1570
Chargé des relations avec la Presse :	M. Thierry HAASER	licence n°	13440

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'Ill <http://asapi.pagesperso-orange.fr/> (rubrique Rallye du Crémant d'Alsace) leur confirmation d'engagement ainsi que leur créneau horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 16 mars 2013 de 7h à 11h à la Cave Vinicole de Pfaffenheim et les vérifications techniques qui auront lieu le samedi 16 mars de 7h30 à 12h chez BEHR Services – ZI Est – Rouffach.

Tout retard sur le créneau horaire mentionné ci-dessous prévu pour chaque groupe, qu'il s'agisse d'un retard du pilote ou d'un retard du véhicule, sera sanctionné ainsi : retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

- jusqu'à 30 minutes 15 €
- de 30 minutes à 1 heure 30 €
- par heure supplémentaire 15 €

Groupe	Créneau horaire Administratif	Créneau horaire Technique
N/FN	7h – 9h	7h30 – 9h30
A/FA - R	9h – 10h	9h30 – 10h30
F2000	9h30 – 11h	10h – 11h30
Z – GT	10h30 – 11h	11h – 12h
VHC	10h30 – 11h	11h – 12h

Les vérifications finales seront effectuées : au garage Sauter
Adresse : 14 rue Raymond Poincaré – 68250 ROUFFACH
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Crémant d'Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 4 mars 2013.

ASA PLAINE DE L'ILL – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ – Tél & Fax : 03.89.76.28.25

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- Montant de l'engagement membres ASAPI : 210 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art.3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA Plaine de l'III avec une copie du permis de conduire et de la licence 2013 de l'équipage.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA – FFSA pour les périodes E – F – G – G1 – G2 – H1 – H2 et I. **Sont admises les voitures possédant un Passeport Technique Historique (PTH).**

Définition des périodes de l'Annexe K

Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

Période G2 1970 à 1971

Période H1 1972 à 1975

Période H2 1976

Période I 1977 à 1981

Période J1 1982 à 1985 catégorie 4

4.2 Sont aussi autorisées les voitures de rallyes de la catégorie 5 Classic de compétition

IMPORTANT : L'utilisation du système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Parking extérieur BEHR France – Rouffach

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- **d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

□ Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

□ Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : KNAUF ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Crémant d'Alsace représente un parcours de 153,2 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 33 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3, 5 Vignoble et ES 2, 4, 6 Col du Firstplan

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 9 mars 2013 de 9h à 19h
Samedi 16 mars 2013 de 7h à 11h

Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3

6.2.7. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages:

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

- 1ère infraction, selon la gravité:
 - 1 mn à 3 mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2ème infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la FFSA
 - amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble blanche
- Chef de poste : chasuble ou brassard « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Pas de remise en espèce.

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe
	3 ^{ème}	1 coupe
PERIODE	1er	1 coupe
	2ème	1 coupe (si 6 partants)
	3ème	1 coupe (si 10 partants)
	4ème	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le samedi 16 mars 2013 sur le podium d'Arrivée à la Cave Vinicole de Pfaffenheim

ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications administratives et techniques, un Parc Fermé de Départ sera en place sur le parking des transports Bass – Z.I. Est à Rouffach.

Le Parc Assistance situé sur le parking des Ets BEHR, sera accessible à partir de 7h le samedi 16 mars et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE POUR MINUIT LE MEME JOUR**. En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

TOUTES RECONNAISSANCES DES EPREUVES SPECIALES SONT INTERDITES EN DEHORS DES HEURES ET DATES AUTORISEES

LES REMORQUES SONT INTERDITES A LA CAVE VINICOLE DE PFAFFENHEIM LE SAMEDI 16 MARS DE 7H à 23H. LE CHARGEMENT ET LE DECHARGEMENT SE FERA SUR LE PARKING BEHR FRANCE A ROUFFACH EXCLUSIVEMENT